
Séance du 11 juin 2026

N° 2026_61

Acquisition d'un
tracteur tondeuse
et d'une remorque

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MORETTI, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Jean-Luc CHARTIER, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Sybille REDIEN, Nathalie DENIAU, Sophia AUGER, Mickaël CHATELLIER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Jérémy METAIS, Isabelle PIDOUX, Dorothée LORHO, Laure-Anne CHARGE, Chantal THIBAUT.

Excusée avec pouvoirs : Raphaèle GONTIER donne pouvoir à Virginie MORETTI.

Excusé sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Thomas BEVILLE.

Date de convocation : 4 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Excusés :	01
Pouvoirs :	01
Votants :	19

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :
Publié le :

N° 61 : Acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une remorque

M. BOISSINOT, adjoint à la voirie, expose que le tracteur tondeuse Gianni Ferrari a déjà effectué un nombre d'heures important, et qu'il nécessite des frais de remplacement de pièces usées.

Des demandes de devis pour renouveler cet équipement ont été faites comprenant la possibilité d'une reprise du matériel actuel.

Par ailleurs, un aspirateur à feuilles a récemment été acheté afin d'améliorer les conditions de travail de agents et faciliter le nettoyage des sites arborés.

Toutefois, il est nécessaire d'acquérir une remorque afin d'accrocher l'aspirateur et stocker les feuilles aspirées. Des devis ont également été demandés.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et décide :

- D'accepter l'acquisition d'un tracteur tondeuse ISEKI au prix de 25 500.00 € HT conformément au devis Pierre Claude Motoculture ;
- D'accepter l'offre de reprise de 2 000 € HT de la tondeuse Gianni Ferrari incluse dans le devis ci-dessus;
- D'accepter l'acquisition d'une remorque LIDER 1 essieu au prix de 990 € HT conformément au devis Pierre Claude Motoculture
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Thomas BEVILLE



Le Maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr